



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura



Intangible
Cultural
Heritage

Patrimonio
Cultural
Inmaterial

**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL**

**STRATEGIE GLOBALE DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES NATIONALES DE SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL**

**Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le renforcement des capacités
nationales au Maghreb (Maroc, Mauritanie, Tunisie).**

Atelier de formation sur la mise en œuvre de la convention de 2003 (IMP)



Agadir, Maroc, 26-30 mars 2014

7 avril 2014

Nom de l'atelier :	Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le renforcement des capacités nationales au Maghreb (Maroc, Mauritanie, Tunisie). Atelier de formation sur la mise en œuvre de la convention de 2003 (IMP)
Dates :	26-30 mars 2014
Lieu :	Agadir
Pays/région(s) concernés par l'atelier :	Maroc
Participants	Nombre total : 24
	Femmes : 17
	Hommes : 7
	Moins de 25 ans : 2
	Membres de la communauté : 1 (et président de l'une des ONG)
	Représentants du ministère (merci de préciser également le nom du ministère) : 9 du ministère de la Culture + 1 du ministère de l'Artisanat + 1 d'une municipalité d'une ville de la Région
	ONG : 11
	Chercheurs : 0
	Autres participants : 2 étudiants en Master (Université d'Agadir)
Noms des facilitateurs de l'atelier	1. Ahmed Skounti
	2. Mohamed M. Lemine Ould Beidjeu
Nom du responsable exécutif de l'atelier et nom du bureau hors siège de l'UNESCO	Mohamed Ould Khattar et Sanae Allam, Bureau de Rabat
Auteur du présent rapport :	Ahmed Skounti

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

I.1 Décrivez succinctement le contexte national et les principales caractéristiques du cadre institutionnel et professionnel en charge de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Vous pourrez éventuellement vous référer à la documentation sur le pays disponible sur le site du PCI de l'UNESCO, aux politiques nationales applicables ou aux documents sur les programmes nationaux en matière de culture et de développement (en faire la demande auprès des partenaires nationaux par l'intermédiaire des bureaux hors siège) ainsi qu'au rapport du PNUD sur le développement humain (environ 250 mots)

Au Maroc, le ministère de la Culture a la responsabilité de la préservation du patrimoine, notamment son versant culturel, les sites naturels classés étant gérés conjointement avec l'administration des Eaux et Forêts. Le ministère s'appuie sur la Direction du Patrimoine culturel (DPC) créée en 1988 dans les domaines de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine. Il dispose également de l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine (INSAP) créé en 1985 pour former les professionnels et les chercheurs dans les domaines de l'archéologie, de l'anthropologie et de la muséologie. La DPC comprend une Division de l'inventaire et de la documentation du patrimoine subdivisée en deux services, l'un dédié à l'inventaire du patrimoine matériel, le second à celui du patrimoine immatériel. La Division de l'inventaire et de la documentation du patrimoine a accumulé une documentation importante sur plusieurs aspects du patrimoine immatériel. Elle tient un site web dédié à l'inventaire : www.idpc.ma. Au niveau des régions, les directions de la Culture sont en charge du patrimoine relevant de leur domaine de compétence mais, à ce jour, le PCI ne dispose pas d'une visibilité dans leur organigramme. Le Maroc a contribué à la préparation de la Convention du PCI qu'il a ratifiée en 2006. Il est membre du Comité intergouvernemental du PCI entre 2010 et 2014. Il compte cinq éléments inscrits sur la Liste représentative du PCI dont deux issus des Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité et deux de candidatures internationales.

I.2 Rappelez l'objectif et le calendrier de cet atelier, dans le contexte plus général des efforts actuellement entrepris afin de renforcer au niveau national les capacités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et rappelez les objectifs spécifiques de cet atelier (*environ 200 mots*)

- Merci de joindre le programme de formation

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est entrée en vigueur en 2006. Son rythme rapide de ratification ne doit pas occulter le fait que bon nombre des États parties à cet instrument dont le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, ont besoin de mieux assimiler ses différents mécanismes. De plus, ils manquent souvent de ressources humaines qualifiées et des moyens financiers à même de permettre une meilleure prise en charge de leur patrimoine. Le projet *Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le renforcement des capacités nationales au Maghreb (2013-2015)*, financé par la Norvège et mis en œuvre par le Bureau de l'Unesco à Rabat en collaboration avec les trois pays, prévoit un renforcement des capacités dans ce domaine. Une série de trois ateliers sont prévus et auront pour objet : (i) la mise en œuvre de la Convention de 2003 au niveau national (IMP), (ii) l'inventaire du patrimoine culturel immatériel avec les communautés (INV) et (iii) la préparation de candidatures pour inscription d'éléments du patrimoine immatériel sur les listes mises en place par la Convention (NOM). Les objectifs spécifiques de l'atelier d'Agadir sont d'expliquer la Convention et d'exposer les modalités de sa mise en œuvre au niveau national.

II. PARTICIPANTS

I.1 Qui a participé à l'atelier et quelle a été la contribution de chacun ? Au vu des statistiques sur la participation à l'atelier présentées ci-dessus, analysez les profils des participants et le(s) rôle(s) qu'ils ont (ou pourraient avoir) dans la mise en œuvre de la Convention de 2003. Par ailleurs, donnez votre sentiment sur la procédure de sélection des participants et la pertinence de leur participation ainsi que, le cas échéant, sur les faiblesses et lacunes quant au principe de participation de toutes les parties prenantes concernées. (environ 250 mots)

- Merci de joindre la liste des participants, en précisant pour chacun d'entre eux leur sexe, titre ou fonction, institution/organisation.

Les participants à l'atelier étaient au nombre de 24 personnes dont 7 femmes et 17 hommes. En tant que facilitateur, je n'ai été que partiellement associé au processus de sélection des participants. Comme je l'ai souligné dans les précédents rapports, il est vivement recommandé de diffuser, auprès des organisateurs des ateliers (bureaux hors siège, autorités compétentes du ou des Etats parties concernés, facilitateurs) les conclusions de *Sur la bonne voie? Réunion de bilan de la stratégie globale de l'UNESCO de renforcement des capacités nationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* tenue à Pékin, Chine, du 7 au 10 novembre 2012. La particularité de l'atelier IMP du Maroc par rapport aux ateliers de Mauritanie (octobre 2013) et de Tunisie (janvier 2014) réside dans le fait que son organisation a été confiée, à l'exclusion de la Direction du patrimoine culturel, à la Direction régionale de la Culture du Souss Massa Draa dont le chef-lieu est à Agadir. Ceci explique que la composition des participants soit particulière : une représentation du ministère de la Culture à différents échelons de responsabilité (l'Inspecteur général ; directeurs régionaux d'Agadir, de Marrakech, de Casablanca et de Fès ; des représentants de trois délégations provinciales de la Culture), une représentante du ministère de l'Artisanat, dix représentants d'ONG dont dix de la région d'Agadir, une de la région de Casablanca, une représentante d'une municipalité et deux étudiants en Master de l'Université d'Agadir. Une chercheuse de l'INSAP n'a pas pu assister à l'atelier. Une représentativité majoritairement régionale est donc le trait principal de la composition de cet atelier.



Affiche de l'atelier : la langue amazighe écrite en caractères *tifnagh*, reconnue langue officielle du Maroc dans la Constitution de 2011, est utilisée aux côtés de l'arabe et du français.

I.2 Comment la répartition hommes/femmes a-t-elle eu une influence sur la dynamique de l'atelier ? Vous pourrez éventuellement ajouter tout commentaire de votre choix sur la répartition hommes/femmes et la participation. (*environ 100 mots*)

Les participants à l'atelier d'Agadir comptaient 24 personnes dont 17 hommes et 7 femmes. La répartition équitable hommes/femmes n'a donc pas été atteinte. Néanmoins, le profil des femmes a été bénéfique pour le déroulement de l'atelier : une représentante de l'Artisanat, une directrice régionale de la Culture, une responsable de la division des associations dans une municipalité, une conservatrice du patrimoine d'une délégation provinciale de la Culture, deux membres d'associations culturelles et une étudiante en Master. Leur participation a été active et a contribué à l'enrichissement des débats de l'atelier.

I.3 Comment les jeunes (moins de 25 ans) se sont-ils intégrés à l'atelier et quelle a été la valeur ajoutée de leur participation (environ 100 mots)

Les deux étudiants (une fille et un garçon) en *Master Patrimoine et développement* à la Faculté des Lettres et des sciences humaines de l'Université d'Agadir ont pris part à l'atelier. Tous les deux ont moins de 25 ans et ont apprécié le fait qu'ils aient pu faire partie des participants d'un atelier d'un tel niveau. L'un d'entre eux a pris une part active aux discussions. Ils ont considéré que cette expérience est une valeur ajoutée à leur formation en les sensibilisant de très près à la Convention et, plus globalement, à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.



Un participant commente le film vidéo d'un pèlerinage des Gnaoua à Lalla Mimouna dans le Todgha, Maroc présaharien.

III. POINTS POSITIFS ET NÉGATIFS

III.1 Les points positifs

Vous pouvez évoquer l'organisation (selon les points détaillés dans la check-list de l'atelier du PCI-UNESCO), les questions de fond, la dynamique de groupe, le travail et les visites de terrain, le travail de facilitation, la réceptivité des participants, etc. (environ 200 mots)

L'atelier d'Agadir a été bien organisé. La salle de l'hôtel choisi est destinée à accueillir ce genre de réunions. Elle dispose des équipements nécessaires : data-show et écran préalablement installés. Des éléments de PCI local appartenant aux communautés du Souss étaient fréquemment invoqués par les participants dans les débats. Ils ont constitué un prétexte pour aborder certaines questions de fonds, notamment la propriété intellectuelle « collective » d'éléments du PCI et, plus généralement, de la Culture. La présence d'un juriste parmi les participants a grandement éclairé les débats grâce au rappel fréquent de la législation nationale en la matière. Les exercices pratiques ont donné lieu à des jeux de rôles qui ont créé une très bonne dynamique de groupe. Que ce soit l'exercice de préparation d'un inventaire ou de celle d'un projet de sauvegarde, les participants ont fait preuve d'un intérêt parfois passionné pour les questions méthodologiques et théoriques que pose ce type d'exercice. Les participants ont été très réceptifs, leurs questions et interventions montrant, par ailleurs, qu'ils disposaient des pré-requis nécessaires à une telle formation. Les débats continuaient pendant les pauses cafés et les repas.

III.2 Les points négatifs. Des solutions ont-elles été trouvées, lesquelles ? (environ 200 mots)

La Direction du patrimoine culturel directement concernée par l'atelier, et l'ensemble du programme de renforcement des capacités, ne s'est pas associée à l'atelier. Organisé sur place par la Direction régionale de la Culture, il n'a pas vu la participation à son inauguration de représentants des élus et/ou des autorités locales. Par ailleurs, tous les participants prévus n'ont pas pu prendre part à l'atelier. Par exemple, des représentants de département ministériels contactés tels que l'Agriculture et la Pêche, l'Education nationale et le Tourisme, ou encore des enseignants chercheurs. Aucune visite sur le terrain n'a été prévue. Tous ces points s'expliquent probablement par le retard accumulé par l'organisation de l'atelier au Maroc et les délais serrés dédiés à son organisation.

IV. SUJETS ÉVOQUÉS AU COURS DE L'ATELIER

Quels ont été les principaux sujets évoqués lors de vos échanges avec les participants ? Il peut s'agir, entre autres, de problèmes de coordination de la mise en œuvre de la Convention de 2003 aux niveaux national et local, de difficultés à réunir toutes les parties prenantes, de précisions quant aux rôles et responsabilités, d'élaboration de politiques et de cadres juridiques, d'inventaires, de problèmes de sauvegarde, de financement, de participation aux mécanismes internationaux de la Convention de 2003 et de tout autre sujet (environ 250 mots)

Les échanges avec les participants ont porté sur des sujets divers et variés. La dimension politique et juridique de la mise en œuvre de la Convention a tout de même prévalu dans les débats. Ainsi, un débat passionné sur le statut juridique du PCI a eu lieu : qui le possède ? Qui a le droit de le pratiquer ? Quelqu'un d'autre peut-il le faire ? Les questions liées à la transmission ont été évoquées : comment faire en sorte que le PCI passe de génération en génération ? les communautés en sont-elles capables seules ? Comment les épauler, dans quel cadre et avec quels moyens ? La question de la sensibilisation a occupé une place importante dans les débats. Par exemple, le rôle de l'éducation dans la sensibilisation et les modalités d'intégration du PCI dans les programmes scolaires, les effets négatifs potentiels de la sensibilisation (i.e. éveil de désirs d'appropriation) et les moyens de les mesurer, entre autres. Concernant l'inventaire entrepris par les ONG, des expériences ont été évoquées notamment un inventaire du costume nuptial dans la ville de Taroudant. Sur la participation des communautés, plusieurs questions ont été évoquées : le besoin de disposer d'un guide ou d'un manuel, de définir la notion de communauté, de savoir comment régler les conflits qui peuvent surgir au sein de communautés ou entre elles, etc. D'autres questions ont été soulevées : le refus d'un Etat partie d'envoyer le dossier de candidature d'un élément appartenant à une communauté donnée ; la souplesse de la Convention qui peut en faire un instrument vulnérable, difficilement mis en œuvre tel qu'il devrait l'être ; si l'autonomisation des détenteurs du PCI dans les domaines de l'artisanat est possible, elle l'est moins dans les domaines des arts du spectacle ; la question de l'évaluation du changement que subit le PCI, ses modalités, les parties habilitées à le faire ; la relation entre PCI et développement durable doit être à double sens ; la revitalisation signifie-t-elle la recréation d'une forme jugée « originelle » ? le fait de savoir qui, concrètement de l'Etat ou des communautés bénéficie de l'assistance internationale ?

V. ACQUIS DES PARTICIPANTS

Comment évaluez-vous les acquis des participants suite à l'atelier et quelles leçons peut-on en tirer pour les ateliers à venir ? Merci de détailler les évolutions que vous avez pu observer quant aux connaissances des participants et compétences nécessaires afin qu'ils jouent pleinement leur rôle dans la mise en œuvre de la Convention de 2003. Que pourriez-vous recommander aux autres facilitateurs à ce sujet ? *(environ 200 mots)*

➤ Merci de joindre les fiches d'évaluation

Les participants ont été très intéressés par l'atelier. Ils ont considéré que c'est là une chance de pouvoir prendre part à un tel atelier organisé par l'Unesco et le Maroc sur la Convention de 2003. L'assiduité des participants, dans l'ensemble, a clairement montré leur intérêt pour l'atelier. Leur participation aux débats, souvent de manière passionnée, est un autre indicateur. La familiarisation avec celle-ci a été progressive : plus on avançait, mieux elle semblait comprise. Cela ne veut pas dire que toutes les questions étaient réglées, loin s'en faut. Les questions à caractère juridique et surtout politique ne pouvaient pas toujours recevoir des réponses définitives. Le degré de compréhension semblait s'élever au moment des exercices pratiques. Tel était le cas lors des exercices sur l'élaboration d'un projet d'inventaire et celle d'un projet de sauvegarde d'un élément du PCI. Dans le premier, la discussion a porté sur les critères de définition d'un élément, sa portée, son étendue, sa localisation, sa relation avec la ou les communautés, etc. Dans le second, il a été question de savoir sur quels critères se baser pour choisir l'élément, le diagnostic de l'état de sauvegarde de ses composantes et le choix des activités à mettre en œuvre pour en assurer ou en renforcer la viabilité. Il est important d'inviter les participants à se familiariser avec les textes de la Convention, à les utiliser, à s'y référer pendant l'atelier.



Une participante prend la parole.

VI. TRAVAIL DU FACILITATEUR

Comment évaluez-vous votre (vos) rôle(s) et vos résultats en tant que facilitateur ?

Vous pourrez éventuellement faire part des leçons que vous avez tirées de l'atelier et évoquer ce qui pourrait être fait pour mieux assister les facilitateurs dans leur travail. (*environ 200 mots*)

➤ **Idem**

Il est difficile de procéder à une auto-évaluation. Au regard des témoignages des participants au moment des pauses, des repas et lors de la clôture, il m'a semblé que mon travail a été apprécié. Si des points négatifs sont à déplorer, je n'en ai pas pris connaissance ou alors ils n'ont pas été exprimés par les participants. Comme je l'ai déjà indiqué dans les rapports des autres ateliers IMP en Mauritanie et en Tunisie, chaque atelier est spécifique et non reproductible. Chaque atelier apporte son lot de nouvelles questions, d'interrogations inédites. Chaque atelier se teinte d'une coloration particulière qui peut être politique comme en Tunisie ou juridique comme au Maroc, à titre d'exemple. A Agadir, des questions précises ont été posées par certains participants sur la signification de l'emblème de la Convention, les règles de son utilisation, les demandes récurrentes d'autorisation pour chaque activité en rapport avec un élément inscrit, etc. Il est important d'orienter les participants vers les textes et de leur fournir les explications qui s'y trouvent sans rien y ajouter. Lorsque des aspects des questions ne sont pas expressément couverts par les textes, il est recommandé de bien préciser que la réponse donnée par le facilitateur est personnelle et n'engage ni l'UNESCO ni les textes de la Convention.

VII. FORME ET MATÉRIEL

Quelles sont vos conclusions et recommandations en matière de forme et de durée de l'atelier et de matériel de formation ? Merci d'expliquer la façon dont vous adaptez la forme de l'atelier et le matériel mis à votre disposition par l'UNESCO au public et au contexte local. Merci de préciser ce que vous avez trouvé particulièrement utile (ou inutile) et d'évoquer la durée de l'atelier. Quels sont les points à améliorer ? (*environ 250 mots*)

- Merci de télécharger sur le forum du facilitateur le matériel que vous avez adapté (présentations, exercices, documents à distribuer, matériel audiovisuel)

La durée de cinq jours préconisés pour l'atelier IMP est correcte. L'établissement du programme permet de couvrir l'ensemble du volume horaire. Comme lors de l'atelier IMP de Kaédi, Mauritanie (22-26 octobre 2013) et de l'atelier IMP de Matmata, Tunisie (27-31 janvier 2014), deux rétroprojecteurs et deux écrans ont été utilisés pour projeter simultanément les versions française et arabe des documents PowerPoint. L'arabe a, cependant, été presque exclusivement utilisé dans la présentation par les facilitateurs et dans les débats. Les mêmes remarques que précédemment concernent le matériel en PowerPoint : le non correspondance totale entre les deux versions française et arabe ; la version en arabe demande à être sérieusement réécrite ; certaines diapositives des deux versions pourraient être améliorées par une reformulation plus claire des énoncés ou l'ajout d'informations plus explicites ; l'insertion de légendes plus complètes (tirées du Manuel) lorsqu'il s'agit d'exemples provenant de différentes régions du monde pourrait rehausser le contenu des présentations.

VIII. VALEUR AJOUTÉE

L'atelier a-t-il réussi à apporter une valeur ajoutée aux efforts entrepris par le pays afin de renforcer les capacités en matière de mise en œuvre efficace de la Convention de 2003 ? Merci de reprendre les points évoqués au paragraphe IV (*environ 250 mots*)

L'atelier est tout récent. Il a eu lieu du 26 au 30 mars 2014. Il est encore trop tôt pour pouvoir en tirer des conclusions par rapport à la valeur ajoutée qu'il aurait pu apporter aux efforts de l'Etat partie dans sa mise en œuvre de la Convention. De plus, il faudrait, pour répondre à cette question, entreprendre une évaluation en bonne et due forme selon des critères et une méthodologie préétablis. Ceci dit, il est clair que l'atelier a insufflé une dynamique à la mise en œuvre de la Convention. La présence d'au moins deux responsables centraux de la Culture et de l'Artisanat ainsi que de quatre directeurs régionaux de la Culture témoigne de l'intérêt qu'accordent ces deux départements à la sauvegarde du PCI. Ces responsables sont, aujourd'hui, à même de mener un projet dans le domaine du PCI, à faciliter les actions entreprises par des membres de communautés, des chercheurs, des étudiants ou toute autre personne intéressée par la sauvegarde du PCI. La représentation conséquente du tissu associatif de la Région Souss Masa Draa est de nature à diffuser l'information autour de la Convention au niveau des ONG et des communautés.

IX. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

IX.1 Suite à votre analyse, que recommanderiez-vous afin d'améliorer la conception et la mise en œuvre de la stratégie globale de renforcement de capacités ? (environ 200 mots)

La stratégie de renforcement des capacités en matière de patrimoine culturel immatériel est à ses débuts. Il est encore trop tôt pour en dresser un bilan approfondi qui puisse préconiser des mesures concourant à son amélioration. **Les conclusions et les suggestions de la réunion *Sur la bonne voie? Réunion de bilan de la stratégie globale de l'UNESCO de renforcement des capacités nationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*** tenue à Pékin, Chine, du 7 au 10 novembre 2012, peuvent servir de base au travail de facilitation dans les années à venir. Certaines des mesures qu'elle préconise sont déjà mises en œuvre par la Section du PCI. Pour ce qui est des pays arabophones, il est recommandé d'améliorer la traduction des documents de travail, y compris les PowerPoint sur lesquels s'appuient les présentations des facilitateurs. Sur la base de cette révision, il faudra veiller à la concordance la plus parfaite possible entre les versions anglaise, française et arabe.

IX.2 Suite à votre expérience de cet atelier, avez-vous des conseils à donner ou des recommandations à faire au pays qui a bénéficié de cet atelier afin d'améliorer l'environnement professionnel et institutionnel de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ? (environ 200 mots)

Le Maroc est entrain de réviser son arsenal législatif du patrimoine et l'organigramme du département de la Culture. Deux projets de lois ont été préparés : une loi sur le patrimoine qui prend en compte le PCI et une autre sur les Trésors humains vivants. Il est recommandé d'accélérer l'adoption de ces deux textes afin que la sauvegarde du PCI soit effective et s'inscrive dans l'esprit de la Convention de 2003. Concernant l'organigramme, il est important non seulement d'en réviser l'architecture mais aussi de le renforcer au niveau des ressources humaines et financières. A titre d'exemple, le Service du patrimoine immatériel au sein de la Direction du patrimoine culturel ne dispose que d'une seule personne, le chef de service lui-même. Il est important également de coordonner avec l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine pour disposer de profils de lauréats spécialisés en anthropologie et plus particulièrement dans les questions liées au PCI. Il est également recommandé d'élaborer des demandes d'assistance internationale à l'adresse de l'UNESCO pour mener des projets de renforcement des capacités, des projets d'inventaire avec les communautés et des projets de sauvegarde.

Voir des propositions encore d'actualité dans le chapitre IV de: Ahmed Skounti, *Le patrimoine culturel immatériel au Maghreb. Législations et institutions nationales, instruments internationaux et modalités de sauvegarde*, Rabat, Publications du Bureau de l'Unesco, 2009, 33 pages.

X. MESSAGES ESSENTIELS

Merci d'exprimer ci-après les deux ou trois messages essentiels que vous souhaiteriez transmettre à propos de cet atelier. Ces messages pourraient être utilisés à des fins de communication, notamment dans les actualités du PCI sur le site de l'UNESCO PCI. (*environ 250 mots*)

« L'implication et le consentement des communautés sont nécessaires parce que ce sont elles qui sont concernées par l'élément, qui peuvent en déterminer l'état de viabilité et déterminer les mesures à prendre pour le sauvegarder. » Mbark El Haouzi, président de l'association Gnaoua de Todgha, Tinghir, Maroc.

Les cadres institutionnels et juridiques ne peuvent être efficaces pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel que s'ils s'inscrivent dans le cadre d'une politique et d'une stratégie claire en la matière.



Vue sur la baie d'Agadir

ANNEXES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel



المملكة المغربية
وزارة الثقافة

الكتابة العامة
المديرية الجهوية
لجهة سوس ماسة درعة

Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le renforcement des capacités nationales au Maghreb

Atelier sur la mise en œuvre de la Convention de 2003 au niveau national (IMP)

Agadir, Maroc, 26-30 mars 2014

Projet de Programme

Jour 1 : Mercredi 26 Mars

09H00 Inscription des participants

10h00-10h30 : Ouverture officielle : Lancement du Programme de PCI Mauritanie

10h30-11H00 : PAUSE CAFE

11H00-11H30 : **Introduction, présentation des participants**

11H30-13H00 **Présentation de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine
culturel immatériel :**

- Buts de la Convention
- Organes de la Convention
- Deux Listes et un Registre
- Directives opérationnelles (DO)
- Fonds du PCI
- Obligations et avantages

13H00 - 14H00 **DEJEUNER**

14H00 - 16H00 : **Concepts-clés :**

Mieux connaître la Convention :

Un instrument flexible

« Ancrer la Convention »

16H00 -16h30 : PAUSE CAFE

16H30 -17h30 : **Concepts-clés (suite)**

Termes à étudier :

Patrimoine culturel immatériel, éléments

Communautés, groupes, individus, sauvegarde.

Jour 2 : Jeudi 27 Mars

9H00-11H00 **Qui peut faire quoi dans la mise en œuvre de la convention ?**

- Qui sont les parties prenantes?

- Le rôle des États parties
- Le rôle des communautés
- Le rôle des ONG et des autres parties prenantes
- Aperçu des activités.

11H00-11H30 PAUSE CAFE

11H30-13H00 La sensibilisation au patrimoine culturel immatériel:

- De quoi s'agit-il ?
- Pourquoi est-elle nécessaire ?
- Sensibiliser à quoi ?
- Comment sensibiliser ?
- Par qui ?
- Qui sensibiliser ?
- Utilisation de l'emblème de la Convention
- Éviter les effets négatifs.

13H00-14H00 : DEJEUNER

14h00-16h00 : Identification et inventaire du patrimoine culturel immatériel

- Ce que dit la Convention au sujet de l'identification et de l'inventaire
- Pourquoi les inventaires sont-ils nécessaires ?
- Planification de projets d'inventaire
- Exemples de processus d'inventaire.

Jour 3 : Vendredi 28 Mars

9H00-11H00 Impliquer les communautés concernées :

- Étude de cas : les raisons d'un échec
- Pourquoi faire participer les communautés
- Ce que disent la Convention et les Directives opérationnelles
- Étapes auxquelles la participation des communautés est nécessaire
- Comment obtenir la participation et le consentement des communautés

11H00-11H30 PAUSE CAFE

11h30-13h00 Exercice

13h00-14h00 DEJEUNER

14H00-16H00 Patrimoine culturel immatériel et développement durable

- Ce que disent la Convention et ses Directives opérationnelles
- Le PCI durable
- Le PCI à l'appui du développement
- Le PCI à l'appui des communautés
- Atténuer les risques.

16H00-17H00 Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

- Définition et analyse de la sauvegarde
- Les types de mesures de sauvegarde
- Faire face aux menaces et aux risques qui pèsent sur la viabilité
- Les plans de sauvegarde

Jour 4 : Samedi 29 Mars

9H00-11H00 Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (suite)

11H00-11H30 PAUSE CAFE

11H30-13H00 Exercice : étude de cas d'un projet de sauvegarde

13H00-14H00 DEJEUNER

14h00-16h00 Politiques et institutions du patrimoine culturel immatériel :

- Les cadres juridiques et administratifs
- Des cadres : dans quel but ?
- Les cadres locaux
- Les cadres nationaux
- Les cadres internationaux
- Études de cas.

Jour 5 : Dimanche 30 Mars

9H00-11H00 Candidatures pour inscription sur les listes du patrimoine culturel immatériel

- Les candidatures aux Listes de la Convention
- Les propositions pour le Registre des meilleures pratiques
- Évaluation et examen des dossiers.

11H00-11H30 PAUSE CAFE

11H30-13H00 La coopération et l'assistance internationales

- Le patrimoine commun
- Le Fonds du patrimoine culturel immatériel
- Solliciter une assistance internationale.

13H00-14H00 Déjeuner

14H00-15H00 Restitution : éléments d'information et questions pour les discussions de groupe

- Sensibilisation
- Établissement d'inventaires
- Implication des communautés concernées
- PCI et développement durable
- Sauvegarde
- Politiques et institutions
- Candidatures
- Coopération et assistance internationales.

15H00-16H00 Evaluation et clôture.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel



المملكة المغربية
وزارة الثقافة

الكتابة العامة
المديرية الجهوية
لجهة سوس ماسة درعة

Programme de sauvegarde du patrimoine immatériel à travers le renforcement des capacités nationales au Maroc

Atelier sur

La mise en œuvre de la convention de 2003 au niveau national

Du 26 au 30 Mars 2014 à Agadir

Liste des participants

Noms	Organisme	Adresse email	ville
1. ZAKARIA Hamid	Représentant du Ministère de la Culture	h.zakariya@minculture.gov.ma	Rabat
2. EL BERTAI Abderrahim	Direction régionale du Ministère de la Culture à Marrakech	aelbertai@gmail.com	Marrakech
3. EL FAROUKI Mokhtar	Direction régionale du Ministère à SMD	faroukimokhtar@gmail.com	Agadir
4. KHOUYI Hafida	Direction régionale du Ministère de la Culture à Casablanca	khuyi@minculture.gov.ma	Casablanca
5. KARRA Az-eddine	Direction régionale de la Culture à la région de Fès-Boulemane	Arrak11@yahoo.fr Azzeddine.karra@gmail.com	Fès
6. ABOUDRAR Abdallah	Direction régionale du Ministère à SMD	aboudrarabd@yahoo.fr	Inezgane
7. AIT LKAID M'bark	Délégation provinciale du Ministère de la Culture à Errachidia	kaidmbarek@gmail.com	Errachidia
8. ADGHIRNI Souad	Délégation provinciale du Ministère de la Culture à Tiznit	souadadghi@yahoo.fr	Tiznit
9. CHAHBOUNE Miloud	Délégation provinciale du Ministère de la Culture à Taroudant	mou_chahboun@yahoo.fr	Taroudant
10. NAOUIRI Najat	Département de l'artisanat	najatartisanat@outlook.fr	Rabat
11. ELGUEJDA Khadija	Master Patrimoine et Développement à la Fish Agadir	Elguejda.khadija@hotmail.fr	Agadir
12. CHNIGLI Nouredine	Master Patrimoine et Développement à la Fish Agadir	Chnigli.nordine@gmail.com	Agadir
13. AURHAI Mohamed	Association Izourane	Ourahte522@yahoo.fr	Agadir Idaoutanane
14. OUMOUSS Ahmed	Association marocaine du patrimoine	oumoussmed@yahoo.fr	Chtouka Ait Baha
15. CHAMKH Leila	Association Tayought	Lamba186@hotmail.com	Inezgane Ait Melloul
16. ELMNIOUI Aicha	Division des associations à la municipalité de Taroudant	Aicha.elmenioui@yahoo.com	Taroudant
17. LHSSAINI Hind	Association Bhair Dalia	Ass.bhayerdalya@gmail.com	Taroudant
18. BOUMZGOU Ahmed	Association Cheikh Malâinine	Ahmedboumzgou65@gmail.com	Tiznit
19. HARBOUCH Jamaa	Association Anti-Atlas pour tourisme montagnoux	jamaabarbouch@yahoo.fr	Sidi Ifni
20. TAKNIOUINE Abdelhakim	Association ANFASS	takniouinehakim@yahoo.fr	Ouarzazat
21. BOUZNDAG Ali	Association Assiguel	bouzndag@gmail.com	Biougra/Chtouka Ait Baha
22. TAYRA Abdellah	Association Afrak Masst	taira@hotmail.fr	Massa /Chtouka Ait Baha
23. ECHAKHS Abdellah	Président de l'association Le Maroc Profond	aechakhs@gmail.com	Settat
24. Mbark El Houzi	Association Gnaoua	Mbark72_elhaouzi@yahoo.fr	Tinghir
25. Mohamed Lemine ould Beidjeu	Consultant international	bedjeu@gmail.com	Mauritanie
26. Ahmed Skounti	Consultant international	ouskounti@gmail.com	Marrakech
27. Allam Sanaa	UNESCO	s.allam@unesco.org	Rabat

